



Fédération des associations
d'usagers des transports Auvergne-Rhône-Alpes

Communiqué du 28 mai 2018

Pour les abonnés franciliens, Valérie Péresse a obtenu de la SNCF, 50 % de remboursement en avril et en mai.

Pour les abonnés TER, qu'a fait la Région Auvergne-Rhône-Alpes ? Rien.

Le 30 avril nous avons écrit à Laurent Wauquiez : « depuis le début de la grève des cheminots le mardi 3 avril, aucun jour n'a été exempt de suppression de train. Les plans de transport adaptés ont été quotidiens, affichés à 17h la veille, avec au minimum 1 TER sur 2 supprimé. De plus certains trains n'ont même pas eu de car de substitution. **Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus affectée par la grève.** (...) *La Fnaut Auvergne-Rhône-Alpes vous demande donc, Monsieur le Président, d'imposer à SNCF Mobilités une compensation financière aux abonnés TER de 100 % pour leur abonnement d'avril et ce dès le mois de mai.* » **Nous n'avons reçu aucune réponse.**

Au mois de mai, la situation s'est à peine améliorée. Le 24 mai par exemple, jour de grève, seul 1 TER sur 4 a circulé et 20 lignes sur 38 n'ont vu aucun train. En dehors des jours de grève, le trafic ne revient jamais à la normale. 2 TER sur 3 seulement circulent, en moyenne.

En France, les abonnés TGV max n'ont pas été prélevés dès le mois d'avril, les voyageurs occasionnels en TGV sont intégralement remboursés. Les franciliens seront remboursés de 50 % de leur passe Navigo en avril et mai. Dans les Hauts-de-France, Xavier Bertrand, a demandé le remboursement total par la SNCF des abonnements des usagers du TER de la région pour les mois concernés par la grève. **Les abonnés TER d'Auvergne-Rhône-Alpes ne sont pas moins méritants. Ils n'ont pas à payer pour un service qui n'est pas assuré.**

En Auvergne-Rhône-Alpes aussi les abonnés doivent être remboursés, 100 % pour le mois d'avril, au minimum 50 % pour le mois de mai et plus si leur ligne est davantage affectée.

Contacts presse :

Anne-Marie Ghémard, présidente

François Lemaire, vice-président

www.fnaut-aura.fr